

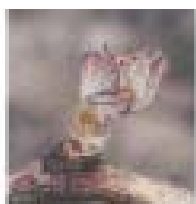
Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 5
Mardi 30 avril 2013

Stades phénologiques : grenache



Stade D

Sortie des feuilles



Stade E

Feuilles étalées



Stade F

5 ou 6 feuilles étalées



Stade G

8-9 feuilles étalées

Secteur I (très précoce) : stade 4-5 à 6-7 feuilles étalées, stade 4-5 feuilles majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade E à 6-7 feuilles étalées, 3-5 feuilles majoritaires.

Secteur III (moyen) : stade D à 4-5 feuilles étalées, stade E majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade D à E, stade E majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade D.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr choix « zone de précocité » du menu.

Excoriose :

La présence de la maladie est faible.

Estimation du risque : nul en secteur I et II, III, faible sur les secteurs IV et V.



Oïdium :

Les premiers drapeaux sur Carignan sont observés.

Premier repiquage observé sur Danlas en secteur I.

Estimation du risque : moyen sur Carignan, faible sur les autres cépages.



Drapeau sur Carignan

Mildiou :

Suite aux pluies du 26 au 28 avril, les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse sur tous les territoires.

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes - Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône :
L'épisode pluvieux du 26 au 28 avril a pu engendrer les premières contaminations. Les foyers primaires qui en seront issus seront à rechercher à partir du 11 mai.

Estimation du risque : modéré.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire :

Les premières pluies contaminatrices sont enregistrées localement les 26 ou 27 avril, le 28 avril sur tous les secteurs. Les foyers primaires qui en seront issus sont à rechercher à partir du 11 mai.

Estimation du risque : modéré.

Territoire Provence :

Les premières pluies contaminatrices sont enregistrées localement les 26 ou 27 avril, le 28 avril sur tous les secteurs. Les foyers primaires qui en seront issus sont à rechercher à partir du 11 mai.

Estimation du risque : très élevé sur les secteurs de Les Arcs, Cogolin, Cuers, Hyères, La Londe, Le Castellet ; modéré sur les autres secteurs.

NB : un foyer primaire a été observé sur une parcelle très précoce de La Londe le 22 avril, foyer primaire qui serait issu de la pluie du 4 avril, date à laquelle les stades phénologiques étaient généralement peu avancés (stade D) mais suffisamment sur cette parcelle.

Vers de la grappe : 1^{ière} génération

Les vols ont dû débuter sur les secteurs V. Ils se poursuivent sur les autres secteurs de précocité.

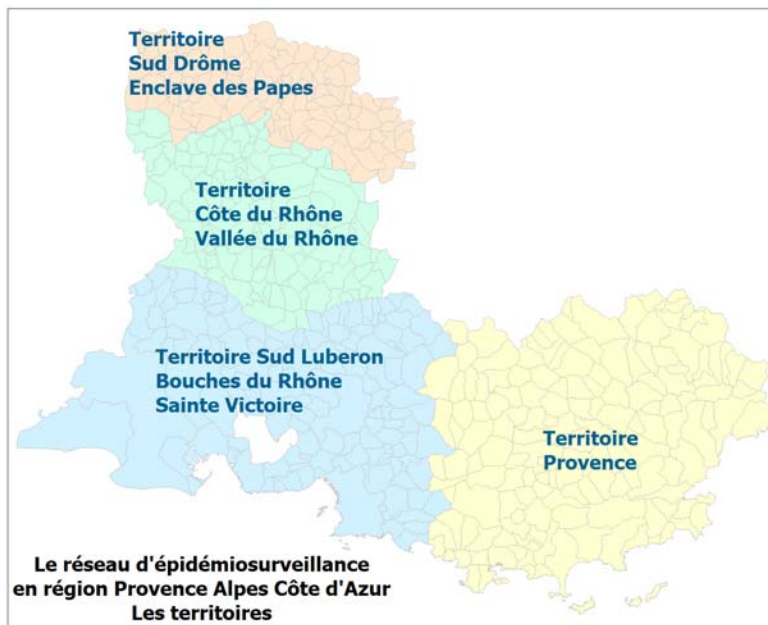
La modélisation prévoit les premières larves en secteur I à partir du 3 mai, à partir du 6 mai en secteur II.



Eudemis adulte

Estimation du risque : nul

Les Territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, la SICA Edelweiss, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Isabelle Méjean, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combiér (CA83), Didier Richy (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.